



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Creation

Question écrite n° 11320

Texte de la question

M Claude Gaits attire l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les difficultés que rencontrent les demandeurs d'emploi pour obtenir le bénéfice de l'aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise. De nombreuses demandes sont rejetées en raison de problèmes que rencontrent les intéressés à obtenir « dans les délais impartis » auprès de diverses administrations (Assedic, URSSAF, etc) les documents nécessaires à la constitution de leurs dossiers. Par ailleurs, un simple décalage de quelques jours entre la date fixée pour le début d'activité et celle du dépôt de la demande d'aide est à l'origine de refus opposés par les directions départementales du travail et de l'emploi au regard de l'article R 351-3 du code du travail. Compte tenu des nombreuses démarches et obligations administratives auxquelles sont contraints les repreneurs ou les créateurs d'entreprises, il lui demande de prendre des mesures pour que l'accès aux aides prévues soit facilité, et qu'ainsi la politique gouvernementale qui incite les demandeurs d'emploi à créer leurs propres activités puisse trouver son plein effet.

Données clés

Auteur : [M. Gaits Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11320

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1528